This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

M
ii S
345

~~XXIX. D. 70~~

~~X. C.~~

Digitized by Google

302682247Y

547

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

DE

QUELQUES INSCRIPTIONS GRECQUES

OBSERVÉES DANS DIVERSES COLLECTIONS

PAR

ROBERT MOWAT

Extrait du tome IX des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK,
rue Richelieu, 67.

RENNES
LIBRAIRIE VERDIER,
rue Motte-Fablet, 5.

1874

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

DE QUELQUES INSCRIPTIONS GRECQUES

OBSERVÉES DANS DIVERSES COLLECTIONS.

Les collections publiques ou privées renferment un grand nombre de petits monuments antiques qui, faute d'une publicité suffisante, sont généralement peu connus et restent ainsi sans emploi pour le progrès des études archéologiques. On peut citer tel ou tel Musée dont le catalogue est encore à faire; le recueil des Répertoires archéologiques départementaux (1), publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique, avance lentement, malgré les facilités et les encouragements offerts par l'État. Quant à l'inventaire des antiquités de toute sorte disséminées entre les mains des particuliers, il se passera sans doute du temps avant que l'on songe à le dresser; et cependant il y a là une lacune considérable, mais bien moins difficile à remplir qu'on ne le supposerait au premier abord.

(1) La collection de ces Répertoires se compose aujourd'hui de six volumes : en 1865 parut celui du Tarn, par M. Crozes; en 1868, celui de l'Yonne, par M. Quantin; en 1871, celui de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville; en 1872, celui de l'Oise, par M. Emm. Woillez, et celui de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet; en 1873, celui du Morbihan, par M. Rosenzweig. Un septième est sous presse. On y trouve non-seulement le signalement sommaire des antiquités existant dans chaque localité, mais aussi l'indication des collections particulières avec les noms de leurs propriétaires.

Digitized by Google

C'est en songeant à l'importance de ce *desideratum* que je viens ébaucher un court spécimen de ce qui pourrait être tenté dans ce sens, et signaler aux personnes qui s'y intéresseraient quelques menus échantillons d'épigraphie grecque apportés par des amateurs, ou autrement envoyés en Bretagne.

§ I. (*Fig.* 1.)

Celui de ces monuments qui mérite d'être cité en première ligne, plus encore à cause de sa rareté que de la matière précieuse dont il est formé, consiste en une mince lame d'or sur laquelle on lit le mot ΔΙΚΑΙΑΣ, et qui fait partie du cabinet de M. Danjou de la Garenne, à Rennes (1). Le lieu où elle a été découverte est inconnu; et tout ce que l'on en sait, c'est qu'elle a été acquise dans le Midi de la France; mais cela ne suffit pas pour en conclure qu'elle provient de quelqu'une des colonies grecques de notre littoral méditerranéen, Marseille, Nice, Antibes, auxquelles on doit un notable contingent de textes lapidaires épigraphiques. Cette lame, dont les bords sont fortement ébréchés, a une longueur de 238 millimètres, et sa largeur, qui est de 19 millimètres dans la partie médiane, va en diminuant jusqu'aux extrémités, où elle n'est plus que de 13 millimètres. Elle pèse 6 grammes 30. A chaque extrémité est percé un trou rond d'environ 2 millimètres de diamètre. Les lettres dont l'inscription est composée sont des majuscules de la forme classique ordinaire; elles ont de 12 à 14 millimètres de hauteur; les seules particula-

(1) Cet objet a figuré, avec d'autres pièces de la belle collection de M. Danjou, à l'Exposition universelle de Paris, en 1867. Il est inscrit, sous le n° 877, à la page 65 du Catalogue Général de l'Exposition (*Histoire du travail et monuments historiques*, gr. in-12, Paris, Dentu).

Digitized by Google

rités paléographiques qu'elles présentent consistent dans la brisure en forme de chevron qu'affecte la traverse des *alpha*, et dans le type carré auquel appartient le *sigma*. Ces détails ne sont pas indifférents, car ils autorisent à faire remonter l'âge de l'inscription jusqu'au siècle qui a précédé l'ère chrétienne.

L'exécution graphique sur métal se fait soit par le procédé de la gravure, soit par celui du pointillé. Dans le premier cas, le burin suit d'une manière continue le tracé des lettres; dans le deuxième, la configuration de chaque lettre est indiquée par une série de points plus ou moins espacés, dont chacun est produit par la percussion d'un poinçon. Quand il s'agit d'une lame mince, pour éviter qu'elle ne soit transpercée d'outre en outre par l'instrument, on a soin d'employer un poinçon à pointe arrondie et émoussée, de manière à façonner le travail au repoussé. C'est ce qui a eu lieu pour la lame que je décris ici; chaque coup de poinçon a laissé l'empreinte régulière d'un cercle de 1 millimètre et demi de diamètre. Il est probable que les deux petites ouvertures pratiquées aux extrémités ont été obtenues au moyen du même poinçon, frappé avec plus de force, comme un emporte-pièce. La lame, ou plutôt la feuille d'or, est du reste tellement mince qu'elle s'est rompue en deux parties d'inégale grandeur, entre les deux premières lettres de l'inscription.

Il est visible que ce bijou est un ornement de coiffure féminine, qui se portait sur la partie antérieure de la tête, et qui était maintenu en place au moyen d'un fil ou d'un cordonnet engagé dans les trous des extrémités et noué derrière la tête. Il se peut toutefois que les trous servaient au passage de deux grandes épingles qui s'enfonçaient dans la chevelure, et procuraient ainsi la fixité désirable au bandeau frontal.

Je m'abstiens à dessein d'employer le mot *diadème*, quoique l'usage moderne soit d'appeler ainsi ce genre de coiffure imité

Digitized by Google

de l'antiquité. On sait, en effet, que pour les Grecs le διάδημα était un bandeau coronal porté comme insigne de la royauté. Quant au mot στέφανος, il était réservé aux couronnes de feuillage ou de fleurs, les unes décernées aux vainqueurs des jeux, les autres portées par les prêtres, les magistrats dans certaines cérémonies, tandis que le terme féminin στεφάνη semble, d'après les textes (1), avoir été préféré pour désigner une parure de tête à l'usage des femmes. Le bandeau lui-même, considéré sans ses accessoires et sans les cordons de ligature, était plus particulièrement appelé τελαμών, c'est-à-dire soutien (2), sous-entendu, de chevelure.

Le mot ΔΙΚΑΙΑΣ, qui se lit sur la bandelette du cabinet de M. Danjou, est le génitif de l'adjectif féminin δικαία, signifiant « vertueuse, juste; » il est manifestement employé ici comme nom de la personne à qui appartenait ce bijou. C'est donc comme s'il y avait (ἡ τῆς) Δικαίας (στεφάνη), (*parure*) *de Dicæa*.

Le nom propre Δικαία appartient à la catégorie des vocables qualificatifs Ἀγάθη, Ξάνθη, Πρώτη, Φίλη, Χρῆστη, etc., que l'on peut comparer à ceux de la nomenclature latine, Justa et Justina, Prima, Rufa, Maxima, Blanda, Clara, Hilara, Severa, Rustica. Sans être inusité, ce nom, tout comme la forme masculine Δίκαιος, est rare dans les listes onomastiques. Il y a donc intérêt à recueillir les quelques exemples qui nous en sont parve-

(1) Au sujet de cette distinction entre le *stéphanos* et la *stéphané*, on peut citer le passage où Athénée (*Deipn.*, V) dit en parlant d'une statue de Junon : τὸ δὲ τῆς Ἥρας ἄγαλμα στεφάναν ἔειχε χρυσῆν; mais, quand il s'agit de celle de Bacchus, στέφανον ἔχων χρυσοῦν; cfr. Hesychius : στεφάνη, ὅρους ἐξοχη καὶ εἶδος περικεφαλαίας ἐξοχάς ἐχούσης καὶ κόσμος γυναικεῖος. Cfr. Photius : στεφάνη, προκόσμημα γυναικεῖον.

(2) Flavius Josèphe, parlant du *tzitz*, ou lame d'or que le grand-prêtre des Juifs portait sur le front, et sur laquelle était gravé le nom de l'Éternel, dit : τελαμὼν δ' ἐστὶ χρύσεος, ὃς ἱεροῖς γράμμασι τοῦ θεοῦ τὴν προσηγωρίαν ἐπιτετιμημένος ἐστί. (*Antiq. jud.*, III; cfr. Exod. XXVIII, 36.)

Digitized by Google

nus, et qui se rapportent tous à des localités ioniennes, ainsi que nous allons le voir.

Un Dikaios, fils du dieu Poseidôn, passait pour avoir fondé la colonie de Dikaia, *alias* Dikaiopolis, sur la côte de Thrace, près d'Abdère.

Hérodote cite un Athénien du même nom, contemporain de Xerxès (lib. VIII, 65).

Dans le *Corpus Inscriptionum Graecarum*, je trouve d'abord un Dikaios, mentionné dans une inscription de l'Attique (n° 198), puis un autre Dikaios dont le nom est gravé sur une chalcédoine provenant de Smyrne (n° 7312), et ensuite une Dikaia, originaire d'Amphissa en Locride, mentionnée dans une inscription de Delphes (n° 1707). Le dernier exemple que je rencontre, et, je me hâte de le dire, celui qui me paraît le plus digne d'attention, est également tiré du même recueil épigraphique; c'est une lame d'or découverte à Ithaque, et portant précisément la même inscription que la bandelette de M. Danjou.

Quand on songe à la rareté de ce genre de bijoux antiques, et aussi à la rareté du nom Δικαία, une pareille coïncidence est tellement extraordinaire qu'on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un seul et même objet faisant, en apparence, double emploi. Dans l'ignorance où je suis de ce qu'est devenu le petit monument qui fait l'objet du n° 8576[b] du *Corpus*, je ne me permets pas de trancher la question; je me contente de la poser, dans l'espoir que ces lignes pourront tomber sous les yeux de quelque lecteur en mesure de produire l'information désirée. Voici, du reste, les données fournies par le *Corpus*, au tome IV, fasc. I :

N° 8576[b]. — *In lamina diadematis aurea; Ithacae interfodiendum reperit Guiterii quidam; misit Forchhammer :*

ΔΙΚΑΙΣ (*sic*).

Il faut toutefois noter que cette inscription offre une légère

Digitized by Google

variante avec celle de M. Danjou; mais Franz, l'éditeur de cette partie du *Corpus*, semble croire que la copie qui lui a été communiquée par Forchhammer renferme une faute de transcription, car il la fait suivre de la leçon restituée, Δικαί(α)ς. Si, comme cela est infiniment probable, il y a identité entre la bandelette de M. Danjou et celle du *Corpus*, ce n'est plus d'une restitution qu'il s'agit, mais d'une correction strictement obligatoire.

Dans les articles suivants, l'éditeur nous fait connaître deux autres bandelettes en or avec inscription; l'une (n° 8577) porte le nom ΙΣΙΔΟΤΗ, et l'autre (n° 8578) le nom ΤΙΜΟ ΘΕΑ, en deux lignes. Je cite ces deux exemples, parce que, contrairement à celui qui nous occupe, ils présentent dans la forme du nominatif le nom de la personne propriétaire.

Le cabinet de France possède quelques stéphanés en or diversement façonnées et ornées; une seule consiste en une lame unie comme celle de M. Danjou, mais elle ne porte aucune inscription. Elle provient d'Athènes (1). M. Chabouillet, le savant rédacteur du catalogue de cet établissement, fait au sujet de ces parures une observation qu'il me paraît utile de reproduire ici : « Ces bandeaux, dit-il, se trouvent dans les tombeaux grecs; on les plaçait sur le front des morts. »

Si telle a été la destination finale de la stéphané de Dicæa, l'âge de cet objet, conjecturé d'après des considérations paléographiques, devient une donnée applicable aux recherches à faire sur l'époque où la pratique de l'inhumation fut substituée à celle de l'incinération chez les Grecs.

J'ajouterai cependant une réflexion : on sait que les temples étaient remplis d'objets précieux provenant de donations ou d'offrandes votives aux divinités; ces offrandes étaient souvent

(1) *Catalogue des camées et des bijoux du cabinet des Médailles*, p. 396, n° 2668.

Digitized by Google

marquées au nom de la personne qui les avait consacrées, afin que le gardien du trésor du temple sût comment les distinguer les unes des autres. C'est à cet usage qu'Apulée fait allusion lorsqu'il représente Psyché se rendant au temple de Junon, où ses yeux sont frappés par la richesse des offrandes : *Videt dona speciosa et laminas auro literatas, ramis arborum postibusque suffixas; quae cum gratia facti, nomen Deae cui fuerant dicata testabantur* (1).

J'avertis mon lecteur que, dans ce passage, j'ai cru devoir substituer le mot *laminas* à *lacinias* que portent les éditions que j'ai pu consulter. La leçon adoptée jusqu'ici me paraît difficile à mettre en rapport avec le complément *auro literatas*, sans forcer le sens. La correction que je propose se recommande par sa simplicité et par sa grande vraisemblance.

§ II. (*Fig.* 2, 2bis *et* 2ter.)

Le petit Musée de Saint-Malo (2) possède une anse d'amphore en terre grisâtre, qui porte une estampille imprimée en relief dans un encadrement rectangulaire, et qui provient de l'antique Agrigente, en Sicile. Ce débris de poterie offre toutes les particularités caractéristiques qui permettent aujour-

(1) *Métam.*, lib. VI, p. 422, éd. 1537.

(2) La collection archéologique de cet établissement n'est encore qu'à l'état le plus rudimentaire. Outre quelques menus objets en bronze ou en terre cuite trouvés à Corseul, j'y ai remarqué deux morceaux de sculpture en marbre blanc; le premier est un fragment d'orteil ayant appartenu à une statue de dimensions colossales; le deuxième est un bas-relief exécuté sur une plaque dont la forme convexe me fait supposer qu'il a servi de revêtement à une colonne ou à une base cylindrique de statue. On y voit un vieillard assis sur un siége et tendant la main à un guerrier casqué, derrière lequel un jeune garçon tient un cheval par la bride; Hector et Priam?

Digitized by Google

d'hui de reconnaître les produits de la fabrication rhodienne, depuis la publication des Inscriptions Céramiques de Grèce (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1871), par M. Albert Dumont (1). Il m'est agréable de déclarer ici que je dois en grande partie à la lecture de cet excellent travail les notions qui m'étaient nécessaires pour la rédaction du présent article.

L'inscription dont je m'occupe et dont un archéologue distingué, M. Jouaust, avoué à Saint-Malo, a eu l'obligeance de me commnniquer un bon *fac-simile*, se lit encore assez facilement de la manière suivante :

ΕΠΙΑΡΙΣΤΟ
ΔΑΜΟΥ
ΔΑΛΙΟΥ

— ἐπὶ Ἀριστοδάμου, (sous-entendu μηνός) Δαλίου, ce qui se traduit ainsi : « sous Aristodamos, au mois de Dalios. » —

Si courte que soit cette légende, composée de trois mots seulement, si humble que soit le débris de poterie qui nous l'a conservée, il y a là cependant de quoi intéresser quiconque n'est pas absolument étranger ou indifférent aux choses de l'antiquité; l'inscription, conçue dans le dialecte dorien, n'est autre chose qu'un timbre officiel de la république rhodienne,

(1) On sait combien sont communes en Occident les poteries fines de terre rouge lustrée, dite samienne; aussi est-ce avec étonnement que l'on constate combien peu il en a été signalé en Grèce; dans l'ouvrage cité, l'auteur n'est parvenu à en rassembler que treize échantillons, malgré toutes ses recherches (p. 390). Un fait que je crois utile de noter, c'est que sur ce nombre il en est quatre qui ont incontestablement dû être fabriqués dans les grands ateliers céramiques de Tarragone; ce sont ceux qui portent les estampilles SEX ANNI' NAIIVI, SARIVA L.TETTI' et L.ΛECILI ANTIOC (avec ligature des lettres V et E), et que je retrouve respectivement sous les nos (4970), 26, 342, 456 et 541 du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, tome II (consacré à l'épigraphie de l'Espagne).

Digitized by Google

mentionnant le nom d'un magistrat éponyme, Aristodamos, et le nom d'un mois du calendrier rhodien; on sait, par des textes épigraphiques, que la prérogative de l'éponymat était conférée au prêtre du Soleil (1).

Aristodamos était déjà connu non-seulement par un timbre qui paraît en tous points identique à celui de Saint-Malo, et qui fut recueilli à Alexandrie d'Egypte par Stoddart, mais aussi par des estampilles analogues, où le nom du mois est remplacé par l'un des suivants : Θεσμοφορίου, Σμινθίου, Ὑακινθίου. Il en existe, en outre, d'autres où le nom d'Aristodamos n'est point précédé de la préposition ἐπὶ, ni suivi d'un nom de mois (2).

La longueur inégale des jambages de la lettre *pi* et la forme brisée de la traverse des *alpha* sont à noter comme signes d'archaïsme; aussi je crois que notre anse d'amphore appartient à la fin du IVe siècle avant l'ère chrétienne, tout comme l'estampille de Kleukratès que M. Dumont reporte à la bonne époque macédonienne (3).

Pour avoir été élevé à la dignité suprême et mis à la tête d'un État aussi important que Rhodes l'était à cette époque, Aristodamos devait être un personnage considérable, quoiqu'il n'ait point laissé de traces dans l'histoire; son nom échappe désormais à l'oubli, grâce à un de ces chétifs débris de terre cuite qui ont du moins le mérite de suppléer parfois à l'insuffisance des textes classiques, voire même au silence des documents épigraphiques en pierre ou en métal. J'ai en vain interrogé dans le *Corpus* les inscriptions de Rhodes, ainsi que

(1) *Revue Archéologique*, 1866, tome XIII, p. 154; cfr. Foucart, *Inscriptions inédites de Rhodes*, nos 6 et 7.

(2) A. Dumont, *Inscr. céram. de Grèce*, p. 84, nos 58 et 59.

(3) *Revue Archéologique*, 1869, tome XX, p. 361.

Digitized by Google

les légendes monétaires de cette île, publiées par Mionnet. Le nom d'Aristodamos n'y figure pas.

C'est également à l'aide des estampilles amphoriques qu'on est parvenu à reconstituer le calendrier rhodien, qui nous serait inconnu sans ces petits monuments. On possède maintenant avec certitude la liste des douze noms de mois, quoique l'on ne soit pas encore parvenu à en déterminer la concordance chronologique. Ainsi Stoddart, à qui l'on doit les premières études sur ces matières, croit que Dalios correspond à notre mois d'avril, tandis que Franz (1) songe plutôt à novembre, et que Benseler, dans la nouvelle édition du « *Dictionnaire des noms propres grecs*, » de Pape, penche pour septembre. Quoi qu'il en soit, c'est en ce mois que devaient se célébrer les fêtes d'Apollon Délien, car δάλιος est la forme dorique pour δήλιος, telle qu'on la trouve dans divers auteurs, Pindare, Sophocle, Euripide, et notamment dans ce vers de Théocrite :

Ἦ ῥά νιν αἱ Μοῖσαι καὶ ὁ δάλιοσ ἠγάπευν Ἀπόλλων.

(Ἐπίγρ. εἰς Ἀρχίλοχον.)

C'est ainsi que deux autres mois rhodiens, Σμίνθιος et Καρνεῖος, empruntent leurs noms aux fêtes d'Apollon Sminthée et d'Apollon Karnéen. Le culte de ce dieu solaire avait dans l'île une importance exceptionnelle; sans parler de la statue colossale en bronze (2) qui avait été érigée en son honneur, à l'entrée du port, sous le vocable de Ἁλίος (3) (forme dorique

(1) *Corpus Inscriptionum Graecarum*, t. III, p. 5 et 677.

(2) Hygin., *Fab.*, 233; Festus, *s. v.*; Plin., *Hist. Nat.*, XXXIV, 18; Strab., XIII.

(3) Foucart, *Insc. inéd. de l'île de Rhodes*, nos 15, 16; cfr. no 10.

Digitized by Google

pour Ἥλιος), il suffit de rappeler ses divers appellatifs topiques : Πύθιος (1), Καρνεῖος (2), Ὄλιος (3), forme rhodienne de l'épithète plus usitée d'autre part Ὄυλιος, Λοίμιος (4), Τελχίνιος (5), Σμινθεύς (6), Ἐρυθίβιος (7), comparable au nom du dieu Robigus, ou de Rubigo (8), chez les Romains. A cette liste, l'étude de notre timbre amphorique permet d'ajouter l'épithète Δάλιος et de porter à neuf au moins le nombre des fêtes célébrées dans l'île en l'honneur d'Apollon, sous un surnom ou sous un autre.

M. A. Dumont a établi que les amphores commerciales étaient exclusivement fabriquées à Rhodes, à Cnide et à Thasos, chacun de ces centres céramiques se conformant à un type qui lui appartenait en propre et ne pouvait être confondu avec aucun autre. Celui de Rhodes, qui seul intéresse mon sujet, nous est connu par trois amphores complètes, dont l'une est au musée d'Athènes; nous sommes en mesure de reconstituer sur ce modèle la forme de l'amphore dont il ne subsiste plus que l'anse conservée à Saint-Malo; à cet effet, je reproduis (*fig.* 2bis) la figure gravée à la page 13 du recueil des *Inscriptions céramiques de Grèce.*

D'après les rares spécimens d'amphores rhodiennes qui nous sont parvenues dans un état complet de conservation, il paraît que chaque anse avait son timbre; le vase portait donc deux marques différentes, renfermant invariablement, à elles deux, trois éléments, savoir : un nom d'homme précédé de la

(1) Foucart, *Insc. inéd. de l'île de Rhodes*, n° 65.
(2) *Ibid.*, n° 62.
(3) *Ibid.*, n° 62.
(4) Macrob., *Saturn.*, I, 17.
(5) Diod., V, 55.
(6) Strab., XIII, I, 42.
(7) *Ibid.*, XIII, I, 64.
(8) Ovid., *Fast.*, IV; cfr. Varr. et Fest., v° *Robigalia.*

Digitized by Google

préposition ἐπί, un nom d'homme sans cette préposition, et un nom de mois; les trois éléments sont disposés, deux d'une part, un de l'autre, suivant les diverses combinaisons possibles, par exemple, les deux noms propres sur le même timbre, ou l'un d'eux seulement accompagné d'un nom de mois; quelquefois le nom de l'éponyme est précédé du titre ἱερέως, prêtre.

Maintenant, que conclure de là? Si j'étais appelé à émettre une opinion, voici comment j'essaierais d'expliquer la présence simultanée de ces trois éléments diversement répartis, mais liés entre eux par une certaine dépendance.

La préposition ἐπί étant l'annonce d'une date éponymique, il est clair que le timbre où elle se montre est officiel; mais je ne crois pas que ce signe d'authenticité servît à indiquer l'année de la récolte du vin ou de l'huile que devait renfermer l'amphore, car l'estampille étant imprimée pendant que l'argile était encore molle, c'est-à-dire avant la cuisson du vase, on ne pouvait à ce moment déterminer ni prévoir l'usage qui serait fait de ce dernier. Il est plus raisonnable de supposer que le timbre légal avait pour effet de certifier avec garantie la capacité des amphores, ainsi que cela se pratique de nos jours encore pour nos vases titrés. En restant dans cet ordre d'idées, je crois volontiers que la fabrication des amphores commerciales était conduite de telle façon que la vérification en était faite mensuellement par un magistrat qui apposait, comme marque de contrôle, son propre nom et celui du mois. Rien, du reste, n'empêche de supposer que la durée des fonctions de ce magistrat était mensuelle, ainsi que cela avait lieu pour d'autres fonctionnaires dans une foule d'États de la Grèce. L'absence singulière de toute marque de fabrique, c'est-à-dire d'estampille de potier, s'expliquerait en admettant que l'État avait le monopole de la fabrication de cette catégorie d'amphores destinées à la circulation et à un usage public;

Digitized by Google

comme dans le cas de la fabrication monétaire, il y avait à sauvegarder des intérêts considérables, élevés à la hauteur d'une question de crédit public, et l'on comprend parfaitement que l'exploitation de certains terrains céramiques fût entre les mains du gouvernement, comme l'exploitation des mines de métaux précieux ou des carrières de marbre. J'imagine même que le fisc devait y trouver son compte. S'il m'était permis de pousser plus loin la comparaison, je dirais que le sceau et le contre-sceau amphoriques se complètent réciproquement comme les deux faces de ces pièces de monnaie qui d'un côté présentent l'attribut de l'État, et de l'autre le nom du magistrat monétaire.

Pour terminer ce sujet et pour me justifier de l'avoir développé peut-être trop longuement, je reproduis une réflexion de M. Dumont : « On croit trop facilement qu'un timbre sur « amphore perd une partie de son intérêt parce qu'il porte le « nom d'un éponyme déjà connu. L'introduction qu'on vient « de lire prouve, je crois, bien au contraire, qu'il est utile de « recueillir sur différents points du monde ancien des sceaux « portant une inscription identique et même provenant du « même moule (1). » C'est à cet appel que j'ai essayé de répondre.

A la même occasion, je lui signalerai encore une anse amphorique publiée par Comarmond dans la *Description des antiquités et des objets d'art du Musée de Lyon*, p. 112, n° 734, comme provenant d'Olbiapol, sur le Borysthène; l'estampille a été lue ainsi : ΕΠΙΠΡΑΤΟΛΦΑΝΕΥΣΔΑΜΟΥ; il est évident que cette lecture doit être corrigée de la manière suivante : ΕΠΙ ΠΡΑΤΟΦΑΝΕΥΣ ΔΑΛΙΟΥ; nous voyons reparaître le nom du mois Dalios, à la suite du nom d'un autre magistrat éponyme, Pratophanès. (Voir *fig.* 2ter.)

(1) *Inscr. céram. de Grèce*, p. 48.

Digitized by Google

§ III. (*Fig.* 3.)

Si du Musée de Saint-Malo nous nous transportons à celui de Vannes, nous y verrons un objet qui, par sa destination, se rattache d'assez près à la question de céramique précédemment traitée. C'est un cachet en pierre tendre, à grain fin et de couleur vert sombre, que je crois être de la stéatite. Il a été rapporté d'une des îles de l'Archipel par un officier de marine qui en a fait don à la collection de la Société Polymathique du Morbihan. Sa forme est celle d'une tablette elliptique dont le diamètre aurait 65 millimètres, et le petit diamètre 56 millimètres. L'épaisseur, qui est de 4 millimètres sur le pourtour, se trouve un peu plus que doublée dans la partie centrale, par la présence d'un mentonnet ou large bouton ménagé sur l'une des faces du cachet. Ce mentonnet est percé, dans le sens diamétral, d'un trou de suspension par lequel passait vraisemblablement un cordonnet. Sur la face opposée du cachet est profondément gravée en creux, et en caractères rétrogrades, l'inscription ƷΟΙΔ, c'est-à-dire Διος. Les lettres ont 14 ou 15 millimètres de hauteur, à l'exception du *iota* qui n'en a pas moins de 25 et dépasse par le bas et par le haut l'alignement des autres lettres.

Il est difficile d'admettre qu'une tablette plane d'aussi grandes dimensions ait servi à estampiller des vases qui, en raison de leur forme convexe, n'auraient pu en prendre qu'une empreinte très-incomplète. Par son contour curviligne et par sa largeur, le cachet semble au contraire s'adapter parfaitement à la tranche du tampon ou bouchon de liége qui fermait le goulot de l'amphore, et qu'on lutait avec de la poix, comme nous l'apprend Horace (1) :

(1) *Od.*, III, 8.

Digitized by Google

Hic dies, anno redeunte, festus
Corticem adstrictum pice dimovebit
Amphorae fumum bibere institutae,
Consule Tullo.

Plaute n'est pas moins explicite (1) :

Ibi tu videas literatas fictileis epistulas,
Pice signatas; nomina insunt cubitum longis literis.

Les considérations que nous avons présentées dans l'article précédent nous permettent de restituer à ces vers leur véritable sens; il est clair que, d'une part, le mot *literatas* fait allusion aux estampilles imprimées sur les anses des amphores, et que, d'autre part, la locution *pice signatas*, se rapporte à l'usage de timbrer la poix étendue sur la tête du bouchon. C'est ce qu'en général les traducteurs ne comprennent pas, quand dans cette phrase ils ne se préoccupent que de lettres imprimées sur la poix, et attribuent ainsi gratuitement à l'auteur l'emploi pléonastique de deux mots, *literatas* et *signatas*, pour une seule et même idée. Quant aux lettres cubitales dont il est question en dernier lieu, elles doivent s'entendre des étiquettes suspendues au col des amphores et faisant connaître l'âge, la qualité et la provenance du vin : « *In cervicibus pittacia erant affixa cum hoc titulo* : « *FALERNVM OPIMIANVM ANNORVM CENTVM* (2). » Et pour ce qui est du nom imprimé à l'aide d'un cachet sur la tête poissée de l'amphore, je crois qu'il désignait le marchand expéditeur, et non l'acquéreur ou le possesseur. Tel est l'usage auquel me semble avoir été destiné le cachet de Vannes.

(1) *Poenul.*, act. IV, sc. II, v. 235-236.
(2) Petron., *Satyric.*, 34.

Digitized by Google

Le nom propre Δῖος qui y est gravé ne se rencontre pas souvent dans la nomenclature; il est donné par Homère (1) à un des fils de Priam, et a été porté par le père d'Hésiode. On le trouve aussi dans les inscriptions nos 300 et 1690 du *Corpus*, ainsi que sur deux anses rhodiennes timbrées (2). Au propre, il signifie « Divin. »

L'inscription du cachet de Vannes peut s'expliquer d'une autre manière; en effet, Διός est le génitif de Ζεύς. Cet emploi d'un nom de divinité, si étrange qu'il paraisse, n'est pas sans exemple; on lit bien ΕΡΜΟΥ, génitif de Ἑρμῆς, sur deux timbres amphoriques de Cnide (3), et ΣΑΡΑΠΙΣ, au nominatif, sur une estampille rhodienne (4). Un helléniste allemand a fait tout un chapitre sur les noms de divinités devenus noms d'hommes (5).

§ IV. (*Fig.* 4.)

On montre aussi aux visiteurs du Musée de Vannes un vase en terre noire grossière, sur le pied duquel une inscription a été tracée à la pointe après la cuisson : Αλωπεζ. Ce graffito doit être l'œuvre facétieuse d'une main moderne; en effet, outre que les caractères imitent maladroitement l'écriture cursive, il est facile de voir qu'après la lettre A le graveur a involontairement tracé une espèce de *l* latin, et qu'il s'est ensuite repris pour figurer un *lambda*. Le *epsilon*, fautivement pour un *êta*, ressemble à notre *e*, et le *xi* final a la forme d'un *zêta*.

(1) *Iliad.*, XXIV, v. 25.
(2) A. Dumont, *Inscr. cér. de Grèce*, p. 91, no 107.
(3) *Ibid.*, p. 313, nos 94 et 95.
(4) *Ibid.*, p. 108, no 236.
(5) Keil, *Specimen Onomatologi Graeci*, 1840, p. 1-34.

Digitized by Google

§ V. (*Fig.* 5 et 5bis.)

Dans une des vitrines du Musée de Rennes est exposé un beau cylix italo-grec à peintures rouges sur fond noir, provenant de la collection Campana et inscrit au n° 143 du *Catalogue Raisonné* (1), dont nous sommes redevables à M. le conseiller André. Mon savant confrère et ami a reconnu dans cet objet une coupe honorifique destinée à être donnée en prix au vainqueur dans les jeux publics. En effet, on voit au fond de l'intérieur un médaillon où est représenté un éphèbe complètement nu et courant à droite. La tête est couverte d'un casque à cimier et à court panache (λόφος), rabattu sur le visage et percé de deux ouvertures pour les yeux, ce qui lui avait fait donner, dès les âges héroïques, l'épithète αὐλῶπις. La main droite tient une épée courte (ξίφος), la pointe basse, et le bras gauche présente en avant le bouclier dont il est armé. L'attitude, très-mouvementée, indique une vive attaque. Une légende circulaire, en caractères archaïques (2), entoure complètement cette figure

HO ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ

—ὁ παῖς καλὸς! « le bel enfant! » ou bien « le brave garçon! » —

Il faut faire attention à une particularité qui peut aisément

(1) Ce catalogue est inséré dans les tomes IV et VI, 1866-1868, des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*. Il en a été fait un tirage à part. M. Chabouillet et M. Douet d'Arcq en ont favorablement rendu compte dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, tome X, p. 365 et p. 374.

(2) Je ne puis indiquer ici tous les ouvrages à consulter sur cette question. Je me borne à renvoyer aux planches de *fac-simile* qui accompagnent le *Corpus Inscriptionum Graecarum*, t. IV, ainsi qu'aux *Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec* publiées par M. F. Lenormant dans la *Rev. Arch.*, 1867-1868, tomes XVI et XVII.

Digitized by Google

échapper au premier coup d'œil; l'artiste a disposé l'inscription, non pas de manière à ce que le lecteur fasse passer sous ses yeux successivement toutes les lettres par une rotation complète, mais de manière à ce qu'il se reprenne à deux fois, en suivant deux arcs de cercle, l'un derrière la figure, l'autre par devant. La première partie se lit en caractères rétrogrades, de droite à gauche, à partir de la nuque du personnage, ΖΙΑΠΟΗ; la deuxième partie, en caractères directs, de gauche à droite à partir du front, ΚΑΛΟΣ. Cette disposition mixte montre qu'à l'origine les caractères alphabétiques pouvaient être placés indifféremment dans n'importe quelle direction; plus tard, leur orientation fut fixée ligne à ligne, comme dans l'alternance de l'écriture *bustrophède* (1); à une époque encore plus récente, on finit par adopter une orientation uniforme et générale, soit dans un sens, soit dans l'autre.

Remarquez l'emploi de la lettre H longtemps conservée comme signe de l'aspiration dans les alphabets attique et éolo-dorien, et remplacée plus tard par l'indice de l'esprit rude ʻ sur la lettre frappée d'aspiration. Le cylix de Rennes nous offre un bon spécimen de la formule connue ὁ παῖς καλός, dont on trouve d'autres exemples avec un commentaire dans la préface de Franz (*Corpus Inscr. Graec.*) (2). On aurait tort de croire que cette formule appartient exclusivement à la céramique de l'Italie méridionale; M. Alb. Dumont l'a copiée au Musée de la Société Archéologique d'Athènes, sur un alabastrum découvert en Attique (3).

(1) Telle est en français la transcription régulière du mot grec βουστροφηδόν, d'après l'analogie de formation des mots Aristobule, bubon, Bucéphale, bucolique, bucrane, buglosse, Bupalus, buplève, bupreste, Buzygès, etc.

(2) Voyez notamment au tome IV la pl. I, nº 7397; pl. V, nº 8076[b]; pl. X, nº 8459; cfr. de Witte, *Catalog. Durand* et *Catalog. Magnoncourt.*

(3) *Revue critique d'Hist. et de Littér.*, 1873, 1er semest., p. 245-252;

Digitized by Google

A l'extérieur de notre cylix est peint un éphèbe nu, le genou gauche à terre; il tend en avant une coupe qu'il tient de la main droite et vers laquelle il dirige ses regards. Le même sujet est reproduit sur le côté diamétralement opposé, avec cette seule différence que l'éphèbe tourne la tête en arrière, et qu'en outre une courte inscription est peinte un peu au-dessus de ses épaules, ΚΑΛΟΣ, exclamation qui semble correspondre idéologiquement à l'adjectif italien *bravo*, dont nous avons fait un terme expressif d'applaudissement. L'attitude du personnage n'a rien de bachique; le geste est celui d'un palestrite vainqueur, montrant avec allégresse le prix qu'il vient de remporter. Or, cette coupe n'est autre que la représentation exacte du spécimen céramique lui-même sur lequel elle est peinte, et dont la destination se trouve ainsi expliquée d'une manière irrécusable. Les amphores panathénaïques n'étaient pas les seuls prix offerts aux vainqueurs; il y avait d'autres récompenses d'une importance moindre. Une démonstration intéressante de cette proposition est mise en évidence par les peintures d'une amphore panathénaïque de Camiros, appartenant à M. le commandant Oppermann (1). On y voit, entre autres ornements, deux colonnes doriques surmontées d'un grand vase sans anses, du genre de ceux qu'on appelait κάδος; l'inscription qui l'accompagne en fait connaître la destination, ΚΑΔΟΣ ΤΟΙ ΚΥΒΙΣΤΕΙΤΟΙ, c'est-à-dire « prix du cadus pour le saltimbanque. » De même que ce cadus, le cylix de Rennes devait être un prix secondaire ou spécial, par opposition à l'amphore panathénaïque, que j'assimilerais volontiers au *grand prix* de nos concours modernes.

compte rendu de l'ouvrage *Die Vasensammlungen des Museo nazionale zu Neapel*, par Heydemann.

(1) *Revue Arch.*, 1871-1872, tome XXII, page 151.

Digitized by Google

§ VI. (*Fig.* 6.)

Je n'ai pas à m'occuper ici des inscriptions gnostiques qui forment une suite nombreuse et intéressante dans les collections archéologiques du Musée de Rennes; malgré l'emploi des caractères grecs, elles appartiennent plutôt, par leur teneur, à l'antiquité orientale ou égyptienne. Elles sont, du reste, décrites dans le *Catalogue Raisonné* avec un soin et une érudition qui ne laissent rien à désirer. Quant aux gemmes épigraphiques grecques (dans le sens absolu de ce mot), elles rentrent dans le cadre de cette Notice.

La première est une intaille sur cornaline (*Catalog.*, n° 108); le graveur y a figuré une femme nue, debout, vue de dos en trois quarts; elle tient les bras à demi-levés à hauteur des épaules, et les coudes arrondis, à la manière d'une personne cherchant à s'attifer ou à prendre une pose gracieuse. Cette figure est accompagnée de l'inscription ΑΓΑΘΗ, en caractères rétrogrades sur deux lignes horizontales, les deux premiers à droite dans le champ, les deux suivants à gauche, sur le même même alignement, et le dernier en dessous, à l'exergue.

La traverse des *alpha* est à brisure chevronnée.

ΘΑ ΓΑ
Η

Ce chaton de bague a évidemment servi de sceau à cacheter. J'avais d'abord songé à y voir une Vénus, avec le nom de la personne propriétaire du cachet; mais j'incline maintenant à regarder cet objet comme ayant appartenu à quelque riche courtisane, nommée Agathé, qui aura imaginé d'y faire mettre son nom avec son propre portrait en pied, comme symbole transparent de sa profession pour les besoins de sa correspondance galante. Il est en effet difficile d'admettre qu'une femme

Digitized by Google

de condition ingénue ait fait usage d'un semblable cachet; le nom *Agathé*, sans la mention de filiation ou de mariage, indique une affranchie ou une fille d'affranchi. Il est assez rare, du reste; j'en trouve un exemple dans une inscription de l'Attique (*Corpus*, n° 821) : ΑΓΑΘΗ || ΖΗΝΩΝΟΣ || ΑΝΤΙΟΧΗΣ (Ἀντιοχίς?) « Agathé, fille de Zénon, d'Antioche. »

Le cabinet de France a acquis en 1856 un camée antique sur sardonyx, ainsi décrit par M. Chabouillet dans le catalogue de la splendide collection confiée à sa garde (n° 3495) : « Laïs nue, accroupie, sortant du bain; elle tient des deux mains la tunique dont elle va s'envelopper. Devant elle, à ses pieds, un vase sur lequel on lit en grec le nom de la célèbre courtisane, ΛΑΙC. Ce mot est gravé en creux. » Le graveur de notre intaille s'est vraisemblablement inspiré de ce sujet, qui a dû être souvent reproduit par les artistes grecs.

§ VII. (*Fig.* 7.)

Un camée sur onyx-nicolo (*Cat. du Musée de Rennes*, n° 109) porte l'inscription en caractères directs

ЄΥΤΥΧΙ
ЄΥΓЄΝΙ

— εὐτύχ(ε)ι, Ἐυγένι(ε)! c'est-à-dire « aie bonne chance, Eugénios! » —

Cette gemme, montée en bague, a été sans doute offerte en cadeau à Eugénios par un de ses amis, comme expression de souhaits de bonheur, à l'occasion d'une fête ou d'un départ. On peut la comparer à celles que Franz a publiées dans le *Corpus* : n° 7329[c], ЄΥΤΥΧΙ ΕΥΑΓΡΙ, « sois heureux, Evagrios! » — n° 7329[d], ЄΥΤΥΧΙ ЄΥΓЄΝΙ ΖΗCΑΙC, « à toi, Eugénios, prospérité et longue vie! » — n° 7340, ЄΥΤΥΧΙ || CΙΛΙΚΙΑ || ΖΗCΑΙC, « vive Cilicia en félicité! »

Digitized by Google

§ VIII. (*Fig.* 8.)

Le mot εὖ « bien ! » (?) est gravé en caractères rétrogrades, ΥΘ, devant un *grylle* sur jaspe rouge décrit de la manière suivante dans le *Catalogue Raisonné*, n° 110 : « Singe, la baguette à la main, monté sur le dos d'un hippocampe fantastique. Le poitrail du prétendu cheval est formé par une tête d'homme barbu, son ventre par une tête de femme et sa queue par un dauphin. » Je doute que les lettres ΕΥ représentent ici les initiales du nom du propriétaire ou du graveur, parce qu'une telle abréviation, insuffisante pour désigner *Eudoros* plutôt qu'*Eukléidès* ou *Euménès*, ne pouvait évidemment pas remplir le but que se serait proposé son auteur. Je ne sais non plus si ces lettres doivent être considérées comme des signes de numération exprimant le nombre 405. Il est à remarquer qu'elles figurent sur diverses monnaies grecques, par exemple, sur des drachmes qu'on attribue à Éva, ville d'Arcadie; sur des monnaies ptolémaïques qu'on suppose frappées dans la cité des Évespérides en Cyrénaïque; enfin, sur un grand nombre de pièces macédoniennes. Mais je n'ose tirer aucune conséquence d'un pareil rapprochement.

§ IX. (*Fig.* 9.)

Sur une cornaline rectangulaire (*Catal.*, n° 113), une inscription est gravée en relief dans le sens naturel, le long d'un des grands côtés de l'encadrement.

CΩKPATHC

Le sujet représente un personnage chauve, debout, couvert d'un vêtement long. Je ne sais si vraiment l'artiste a voulu

Digitized by Google

désigner nominativement le philosophe, ou signer de son propre nom l'œuvre où il figurait son illustre homonyme. Le style des lettres est trop soigné pour être attribué à une époque de décadence. Par contre, certains détails me feraient douter de l'ancienneté de ce petit bijou; la draperie du vêtement n'a rien d'antique, et le soi-disant philosophe semble plutôt porter un habit monacal. D'ailleurs, la forme rectangulaire de ce chaton (10 millim. sur 15 millim.) n'est guère conforme à l'usage des anciens, qui préféraient la forme légèrement elliptique. Quoi qu'il en soit, le nom Σωκράτης se lit sur trois autres gemmes citées, d'après Dubois, par Clarac, dans son *Catalogue des Artistes* (p. 201) (1). Sur deux de ces pierres, l'*oméga* a la forme Ω, et sur la troisième, la forme ω, comme sur la gemme de Rennes.

§ X.

Une cornaline renaissance (*Catal.*, n° 419) porte une inscription gravée en creux qui se lit ainsi :

ΤΟΥΣ. ΜΕΝ.
ΘΕΟΥΣ. ΦΟΒΟΥ.
ΤΕΛΟΣ. ΟΡΑ. ΜΑ
ΚΡΟΥ. ΒΙΟΥ.

L'âge récent de cet objet me dispense d'en faire un commentaire; je n'en parle que pour mémoire, ainsi que du suivant.

§ XI.

La dernière inscription que je relève dans la collection

(1) *Corpus Inscriptionum Graecarum*, n° 7262; cfr. *Revue Archéol.*, 1re série, 2e année, 2e partie, p. 484.

Digitized by Google

publique de Rennes est gravée sur le fameux vase qui, disait-on, avait renfermé les cendres de la reine Artémise, veuve de Mausole. Il se trouva des savants pour soutenir sérieusement cette thèse au sein de l'Académie Celtique (1). L'inscription se compose de deux parties, l'une gravée en relief sur le côté du vase :

ΑΡΤΕΜΙΣΙΔΟΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΣΠΟΔΟΣ

l'autre en creux, sur la base :

ΤΟΥ ΘΑΝΑΤΟΥ ΒΕΒΑΙΟΤΕΡΟΝ ΟΥΔΕΝ.

M. André a retracé (2) l'historique de cet objet de fantaisie dans un intéressant article que tous mes confrères connaissent, et auquel je ne saurais mieux faire que de renvoyer les personnes désireuses d'information.

Je n'ai qu'une observation à faire, la veuve de Mausole s'appelait Ἀρτεμισία (gén. Ἀρτεμισίας), nom qu'il ne faut pas confondre avec celui de la déesse Ἄρτεμις (gén. Ἀρτέμιδος; dorique, Ἀρτάμιτος). La forme Ἀρτεμισιδος, ou, si l'on veut, son nominatif Ἀρτέμισις, n'a jamais existé que dans l'imagination d'un mystificateur agréablement lettré.

J'ajoute aussi, et simplement pour tirer de l'oubli le nom d'un des prédécesseurs de M. le docteur Aussant dans la charge de directeur des Musées de la ville, j'ajoute que le prétendu vase cinéraire d'Artémise figure sur un inventaire (3) dressé le 20 prairial de l'an IX et signé : *Quéru, conservateur du Musée.*

§ XII. (*Fig.* 10.)

M. Rouault, conservateur de la collection géologique de ce

(1) *Mémoires de l'Académie Celtique*, tome I, p. 276.

(2) *Mémoires de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, tome VI, p. 26 ; cfr. *Catalogue Raisonné du Musée d'Arch. de Rennes*, n° 738.

(3) *Archives départementales*, 2 T, liasse 21.

Digitized by Google

même établissement, a rassemblé un certain nombre de pierres gravées dont quelques-unes sont intéressantes au point de vue iconographique. Je n'en ai remarqué qu'une seule à légende grecque. C'est une intaille en jaspe sur laquelle est gravée une ligne de caractères rétrogrades, dans le sens du grand axe de la pierre. L'empreinte de ce cachet se lit très-nettement :

ΦΛΚCΜ

Je doute que ces sigles soient des initiales de noms propres, bien que le groupe ΦΛ fasse songer à l'abréviation habituelle de Φλάβιος (Flavius). Nous avons vraisemblablement sous les yeux une sentence philosophique, ou une courte prière chrétienne, sorte de pieux memento dont le propriétaire du chaton avait seul le secret, pour cause de prudence. Je l'interprète ainsi : φ(υ)λ(άσσε), Κ(ύριε) Σ(ῶτερ), μ(έ), « protège-moi, Seigneur Sauveur! » J'ignore si une pareille sentence se trouve réellement écrite quelque part sous forme explicite, et tant que ne sera pas mis en lumière un texte antique pouvant s'ajuster à ces cinq lettres, l'interprétation de ces dernières restera arbitrairement livrée aux expédients de la divination hypothétique. On sait que dans les premiers âges du christianisme, les fidèles, pour se soustraire aux railleries et aux persécutions de leurs ennemis, se virent obligés de voiler leurs croyances sous des symboles qui leur servaient de signe de ralliement, et dont quelques-uns sont devenus obscurs pour nous. Le plus célèbre d'entre eux est le groupe des lettres Ι, Χ, Θ, Υ, Σ, qui forme en quelque sorte le compendium de la foi chrétienne, Ἰ(ησοῦς), Χ(ριστός), Θ(εοῦ) Υ(ιός), Σ(ωτήρ) « Jésus, Christ, Fils de Dieu, Sauveur ». La signification de ces sigles ayant sans doute fini par être devinée ou divulguée, on symbolisa lui-même le mot fortuitement formé par la réunion des cinq lettres, Ἰχθύς, qui fut dès lors remplacé par l'image du *Poisson*.

Digitized by Google

Tels sont les spécimens d'épigraphie grecque que j'ai pu recueillir jusqu'à présent en Bretagne; si d'autres venaient à m'être signalés, je les réunirais volontiers dans une Notice supplémentaire.

En voici maintenant quelques-uns que j'ai notés dans mes excursions archéologiques en dehors de cette province.

§ XIII.

Chez MM. Rollin et Feuardent, à Paris, une lampe en terre cuite portant l'estampille de potier

ΕΛΛΑΝΙΚΟΥ

Le nom d'homme Ἑλλάνικος est assez répandu dans l'onomastique de Lesbos, de Milet, de Syracuse, d'Élée, d'Éphèse, de Béotie, etc. Les hellénistes ne sont point d'accord sur sa signification (1); quelques-uns le regardent comme une forme dialectale correspondant à ἑλληνικός, sans avoir égard à la différence d'accentuation et à la quantité de la troisième syllabe, qui est longue dans le premier cas et brève dans le deuxième. Ce qui rend encore cette identification peu probable, c'est qu'on ne connaît aucun exemple du nom d'homme Ἑλληνικός dans la langue commune (κοινή); et cela n'a rien de surprenant, quand on considère que l'emploi du suffixe ικος, si fréquent dans le vocabulaire courant, paraît exclu du domaine de la nomenclature, en tant que procédé de dérivation onomastique; car on ne saurait invoquer l'exemple des formes Ἀνδρικός, Βασιλικός, Γραφικός, Ζωτικός, qui sont de simples adjectifs accidentellement érigés en noms propres. Je crois que Ἑλλάνικος résulte d'une syncope de Ἑλλανόνικος, forme composée

(1) C. Keil, *Specimen Onomatologi Graeci*, p. 55-57; Pape, *Wœrterb. d. Grieck. Eigennam.* (éd. Benseler), *s. v.*

Digitized by Google

de deux thèmes, ἑλληνο- et νικα-, à la manière de Θεσσαλονίκη, de Ἰσθμιόνικος, de Ἀνδρόνικος, etc. La syncope s'est produite pour éviter une déplaisante assonance, cfr. μῶνυξ pour μονῶνυξ, τράπεζα pour τετράπεζα, τέτραχμον pour τετράδραχμον. Cette explication rend compte de la longueur de la troisième syllabe.

§ XIV.

Au Musée de Rouen est conservée la tessère d'un des 6,000 juges, ou plutôt jurés, annuellement élus dans l'Attique et répartis entre les dix cours judiciaires ou tribunaux. C'est une mince tablette quadrangulaire en bronze, d'environ 124 mill. de longueur sur 25 mill. de largeur, qui a été trouvée dans un tombeau près d'Athènes, et sur laquelle est gravée l'inscription dont je reproduis le dispositif :

B ANTIXAPMOΣ
Λ A M Π

— [τοῦ δικαστηρίου] Β. Ἀντίχαρμος Λαμπ(τρεύς). Je traduis ainsi : « Tribunal B. Anticharmos, natif de Lamptra ». — Lamptra était un dème, ou bourgade située non loin d'Athènes.

Cette tessère a été publiée dans le *Corpus* (n° 209) d'après la description donnée par Fauvel dans le *Magasin Encyclopédique* de l'an XII (1807), tome III, p. 137. Je n'aurais donc pas à m'en occuper; mais Boeckh a sans doute ignoré ce qu'était devenu ce petit monument, car il a omis de dire où il était passé; et d'autre part le *Catalogue du Musée d'Antiquités de Rouen* (édition 1868, p. 69) mentionne l'inscription sans en reproduire le texte, ni renvoyer aux auteurs qui l'ont publié (1). Il me paraît donc utile de raccorder cette mention

(1) J'aurai fait l'éloge de ce catalogue en rappelant que M. l'abbé Cochet en est l'auteur. Le savant archéologue normand, informé que je vais livrer à l'impression ma notice sur la tessère d'Anticharmos, me communique, avec

Digitized by Google

sommaire avec l'article du *Corpus*, afin d'empêcher une méprise possible sur l'identité de l'objet décrit de part et d'autre.

J'ai d'ailleurs un autre motif. L'interprétation donnée par Boeckh pour la lettre isolée B, « *curiae secundae* », ne me paraît pas compatible avec le texte du scholiaste d'Aristophane, au vers 277 du *Plutus* (1). En effet, ce commentateur nous apprend que chacun des dix tribunaux était désigné par l'une des lettres A, B, Γ, Δ, E, Z, H, Θ, I, K, considérées comme dénominations alphabétiques, et non comme marques numérales, puisque l'*épisémon Fau* représentant le nombre 6 est exclu de cette liste. D'ailleurs, les termes dont il se sert sont très-formellement explicites :

καὶ ἕκαστον δὲ τούτων (*sc.* δικαστηρίων) εἶχεν ἕν τι τῶν στοιχείων ἰδικὸν ὄνομα· οἷον ἦν τι τῶν δικαστηρίων λέγομενον ἄλφα, ὁμοίως ἄλλο βῆτα, ἄλλο

sa bienveillance habituelle, une intéressante brochure de M. A. Tougard, *Note sur quelques monuments grecs du Musée départemental d'Antiquités de Rouen*, dans laquelle l'auteur décrit et commente la destination de cette tessère. Le texte est illustré d'une gravure sur bois, en sorte que je suis dispensé d'en publier un *fac-simile*. Le lecteur fera également bien de se reporter à un article de M. A. Dumont, inséré dans la *Revue Archéologique*, t. XVII, 1868, sous le titre de : *Lettre à M. Egger sur quelques tablettes du tribunal des Héliastes*. Voir enfin dans le *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, séance du 10 déc. 1873, p. 177, une note du même auteur sur une nouvelle tessère des Héliastes, où l'on trouvera d'utiles indications bibliographiques sur le même sujet : *Bull. de l'École d'Athènes*, août 1868, p. 27 ; Vidal-Lablache, *ibid.*, p. 51 ; Vischer, *Archaeologische Beitrage;* Janssen, *Musée de Leyde;* Ross, sur les *Dêmes* et les *Symboles*. Après avoir pris connaissance de ces mémoires, je crois pouvoir laisser encore subsister mon travail tel que je l'avais rédigé.

(1) Par une plaisante allusion à l'usage athénien de tirer au sort les juges parmi les citoyens des dix tribus, Aristophane fait dire à l'un de ses personnages : « La lettre que tu as tirée au sort te désigne pour aller juger dans le cercueil ; et tu ne pars pas? Caron va te donner ton insigne (c'est-à-dire, ton sceptre judiciaire). »

La lettre dont il s'agit ici est sans doute le Θ, initiale du mot θανατωτέον que le juge écrivait sur sa tablette de vote quand il prononçait la peine capitale.

Digitized by Google

γάμμα, καὶ ἑξῆς, τὸ δ καὶ τὸ ε καὶ οὕτως, ἕως τοῦ κ. δεκα γὰρ ἦν δικαστήρια τὰ πάντα ἐν Ἀθήναις, καὶ πρὸ θυρῶν δὲ ἑκάστου δικαστηρίου ἐγέγραπτο πυρρῷ βάμματι τὸ στοιχεῖον ὥτινι τὸ δικαστήριον ὠνομάζετο. ὅσοι δὲ δικασταὶ ἦσαν ἐν Ἀθήναις ἕκαστος καθ'ἕκαστον δικαστήριον εἶχε δέλτον (τουτ'ἐστι πινάκιον, ἐν ᾧ ἐγγεγραμμένον ἦν τὸ ὄνομα αὐτοῦ καὶ τοῦ δικαστηρίου), etc.

Il résulte de là que les tribunaux n'étaient pas *numérotés*, comme le ferait supposer l'interprétation donnée par Boeckh à la tessère d'Anticharmos, mais que chacun d'eux portait le *nom* d'une des dix premières lettres de l'alphabet. C'est ainsi que les grammairiens grecs intitulaient les livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, ἡ ἄλφα ῥαψῳδία, ἡ βῆτα ῥαψῳδία, etc., ce qui veut dire *chant A*, *chant B*, etc., et non *chant premier*, *chant deuxième*.

Cette particularité intéressante, se rattachant sans doute à l'organisation judiciaire elle-même, peut renfermer un élément chronologique utile pour l'histoire de cette institution, puisque celle-ci ne saurait être antérieure à l'introduction des lettres Z, H et Θ dans l'alphabet attique. Or, ces lettres, ainsi que le Ξ, étaient en usage dès le temps des guerres persiques.

On remarquera enfin que l'inscription de notre tessère répond de point en point à la description du *deltos* ou tablette judiciaire, telle que nous la tenons du scholiaste. Le sens étymologique ne peut faire aucune difficulté; car le mot δέλτος ou δελτίον, après avoir signifié en principe *tablette triangulaire*, a fini par être appliqué à une tablette de forme quelconque, quadrangulaire, par exemple, comme celle d'Anticharmos, ou tout autre σύμβολον δικαστικόν.

§ XV. (*Fig.* 11.)

Sous une vitrine du Musée du Louvre on voit un fragment de poterie en terre rouge, dite *samienne*, dépourvu d'étiquette

Digitized by Google

ou de numéro de catalogue. Ce morceau est orné de feuillages en relief au milieu desquels est tracé le graffito

.....ΝΦΙΛΕΤΑΙΡΩ.....

Une fracture a emporté le commencement et la fin de l'inscription, dont la restitution ne laisse pas que de présenter quelques difficultés, car rien n'indique si le mot φιλεταιρω est un nom propre ou un substantif commun; il résulte de cette incertitude que le nombre des solutions plus ou moins admissibles reste indéterminé.

Dans l'hypothèse d'un nom propre, la lettre N qui le précède peut être considérée comme la finale de la préposition ΣΥΝ, ou de quelque participe passif neutre ΠΩΛΟΥΜΕΝΟΝ, ΔΙΔΟΜΕΝΟΝ, ΠΕΠΟΙΗΜΕΝΟΝ, etc., en sorte que l'on aurait, soit le lambeau d'une phrase dont il faut se résigner à ignorer toute la teneur, ... σὺ)ν Φιλεταίρῳ, « avec Philétaire », soit une proposition complète, telle que (πωλούμενο)ν, ou (διδόμενο)ν, ou bien (πεποιημένο)ν Φιλεταίρῳ, « vendu à, donné à, fait pour Philétaire ».

Ce nom d'homme figure sur la liste des Athéniens de la tribu Erechthéide tués dans la campagne de l'an 457 avant l'ère chrétienne (1). C'est aussi celui du fondateur du royaume de Pergame (an 283 av. J.-C.). Il est prouvé, par les monuments numismatiques, que les successeurs de ce prince adoptèrent son nom comme titre générique, à l'instar des rois d'Égypte, qui prenaient celui du premier Ptolémée. Ce fait intéressant a été mis en lumière par l'abbé Belley, dans une note communiquée au comte de Caylus (2). C'est donc à tort que la nouvelle édition du *Thesaurus Linguae Graecae* en attribue le mérite à Eckhel.

(1) Voyez le marbre de Nointel conservé au Musée du Louvre, et publié dans le *Corpus* sous le nº 165.

(2) *Recueil d'Antiquités*, tome II, page 233.

Digitized by Google

Si, au contraire, on se place dans l'hypothèse d'un substantif commun, la lettre N appartient d'une manière presque certaine à l'article TΩN, en sorte que l'inscription doit être rétablie ainsi : (.....TΩ)N ΦΙΛЄΤΑΙΡΩ(N). Dans ce cas, elle devait commencer par un ou plusieurs mots aujourd'hui absents, mais que l'on peut facilement imaginer, ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ, ou ΑΘΛΟΝ, ou encore ΔΩΡΟΝ. La restitution complète serait alors (τοῦ κοινοῦ τῶ)ν φιλεταίρω(ν), « [propriété] de l'association des philétaires »; ou bien (ἆθλον τῶ)ν φιλεταίρω(ν), « prix offert par les philétaires »; ou enfin (δῶρον τῶ)ν φιλεταίρω(ν), « offrande votive des philétaires ».

Je prévois dès à présent une objection que l'on serait tenté de me faire au sujet d'une association de *philétaires*, en arguant contre moi de l'impropriété de ce terme démontrée par Boeckh. On me pardonnera d'entrer ici dans quelques développements, mais ils sont nécessaires pour l'intelligence de la discussion. Un marbre épigraphique de Cyzique, envoyé à la Bibliothèque du Roi et publié par Caylus avec la traduction et le commentaire de l'abbé Belley (*opere citato*), fait mention, à la ligne 15, des *Philétairies*, ou fêtes célébrées en l'honneur du roi Philétaire. Malgré sa longueur, je crois devoir reproduire cette inscription *in extenso*, avec les restitutions de Boeckh (*Corpus*, n° 3660) :

ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥΝΤΟΣ (τοῦ δεῖνος)
ΤΟΥ ΑΡΙΣΤΟΛΟΧΟΥ ΕΦΗΒΑΡΧ (ου)
ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥ ΤΟΥ ΑΡ (ιστάνδρου)
ΟΙΔΕ ΕΚΩΛΕΚΡΑΤΗΣΑΝ Ε (ν τοῖς...)
5 ΕΤΑΙΡΙΩΝ ΚΟΡΡΑΓΟΥ
ΤΙΜΟΘΕΟΣ ΠΟΤΑΜΩΝΟΣ
ΚΑΛΛΙΠΠΙΔΗΣ ΑΡΙΣΤΟΓΕΝ(ους)
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΑΡΙΣΤΟ(.....)
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΑΝΔΡΟΝ(ίκου)
10 ΗΡΑΚΛΕΟΔΩΡΟΣ ΗΡΑΚΛ(ε...)

Digitized by Google

ΑΡΙΣΤΑΝΔΡΟΣ ΑΠΟΛΛ(οφάνου)
ΔΙΩΝ ΠΡΟΜΗΘΙΩΝΟΣ
ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ ΜΕΙΔΙΟΥ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
15 ΚΑΙ ΕΝ ΤΟΙΣ ΦΙΛΕΤΑΙΡΕΟΙΣ
ΑΡΙΣΤΟΓΕΝΗΣ ΑΡΙΣΤΟΚΛ(ε...)
ΑΡΤΕΜΩΝ ΒΑΚΧΙΟΥ
ΔΙΟΚΛΗΣ ΜΗΝΟΔΩΡΟΥ

— « Étant gymnasiarque, *un tel*, [fils] d'Aristolochos, éphébarque, sous Apollophanès, [fils] d'Aristandros, les kolékrates (1) furent, pendant les..... : Étairion, [fils] de Korragos; Timothéos, [fils] de Potamon; Kallippidès, [fils] d'Aristogénès; Apollodoros, [fils] d'Aristo...; Apollodoros, [fils] d'Andronikos; Hérakléodoros, [fils] d'Hérakl...; Aristandros, [fils] d'Apollophanès; Dion, [fils] de Prométhion; Asklépiadès, [fils] de Meidias; Métrodoros, [fils] de Dionysios; et pendant les Philétairies : Aristogénès, [fils] d'Aristokl...; Artémon, [fils] de Bakchios; Dioklès, [fils] de Ménodoros. » —

Pour avoir confondu le mot φιλεταίροι avec la forme dérivée φιλεταίρεια, qui signifie nécessairement ici, *fêtes célébrées en l'honneur de Philétaire*, l'abbé Belley avait traduit la ligne 15, καὶ ἐν τοῖς φιλεταιρέοις, par « et du nombre des philétaires, » et avait cru voir dans ce passage l'indication d'un collége de philétaires. L'éditeur du *Corpus* observe que si un collége avait été institué en l'honneur de Philétaire, on l'aurait appelé, non pas τὸ κοινὸν τῶν φιλεταίρων, mais τὸ κοινὸν τῶν Φιλεταιριστῶν, par analogie avec la dénomination du collége cité dans diverses inscriptions, τὸ κοινὸν τῶν Ἀτταλιστῶν. Cette observation est parfaitement juste, en tant qu'elle s'applique seulement aux offi-

(1) Les kolékrates étaient des magistrats chargés de l'administration des deniers publics; ce *titulus* montre qu'à Cyzique il y avait des kolékrates spécialement désignés pour régler les dépenses de chaque fête.

Digitized by Google

ciants du culte dont le *divin* Eumène Philétaire était l'objet (1). Mais rien ne s'oppose à ce qu'une association distincte et indépendante de cette institution se soit formée plus tard sous le nom de τὸ κοινὸν τῶν φιλεταίρων, et dans un but qu'il ne nous est point donné de connaître. C'est avec ces réserves que je propose la restitution du graffito dans le sens indiqué, en remarquant d'ailleurs que cet échantillon épigraphique est postérieur de plusieurs siècles au marbre de Cyzique, et qu'il date, par conséquent, d'une époque où attalistes et philétairistes étaient depuis longtemps ensevelis dans le même oubli que les nobles personnages, objets de leur culte.

Quoi qu'il en soit de ces explications, je ne me flatte nullement d'avoir dit le dernier mot sur le graffito du Louvre; mais l'éveil étant donné, on peut espérer qu'il se produira une solution définitive et satisfaisante de ce petit problème.

§ XVI. (*Fig.* 12.)

J'ai encore remarqué au Louvre, dans le voisinage du précédent objet, une statuette en ivoire, étiquetée ED 285, et représentant un personnage coiffé d'un casque à grille. Elle porte une inscription gravée en deux lignes :

ΦΟΥΝΔΙ
ΑΝΟΥ

C'est le nom du propriétaire, ou plus vraisemblablement celui de l'artiste, *Fundianus*, forme ethnique dérivée de

(1) L'existence de ce culte est prouvée notamment par une inscription de Téos en Lydie (*Corpus*, n° 3068), dans laquelle un personnage du nom de Nikotélès est qualifié ἀγωνοθέτης καὶ ἱερεὺς βασιλέως Ἐυμένου ἐν τῇ βασιλέως Ἐυμένου ἡμέρᾳ.

Digitized by Google

Fundi, nom d'une ville du Latium. Je dois cependant faire observer qu'en latin la forme régulière est *Fundanius*, nom d'une *gens* bien connue à laquelle appartenait le consul Φουνδάνιος, mentionné par Diodore de Sicile (lib. XXIV, 13, 14). Mais je pense que la métathèse fautive de la lettre *i* est due à une fausse analogie avec les noms latins terminés en *ianus*, tels que Appianus, Claudianus, Domitianus, etc., ou avec les noms gréco-latins Ἀμμωνιανός, Ἀπελλιανός, Ἀπολλωνιανός, Βασιλιανός, Ἐπικουριανός, etc. Il est d'ailleurs possible que le *i* final de *Fundi* n'ait pas été sans influence sur la formation du mot dérivé, ou, pour parler plus exactement, qu'il s'y soit maintenu. On trouvera aux paragraphes suivants d'autres exemples de noms latins transcrits en grec.

§ XVII. (*Fig.* 13.)

Une lampe en terre cuite rougeâtre provenant de Pompéi et appartenant au Musée de Tours (1), porte une estampille imprimée sur le fond, à l'intérieur d'un petit médaillon :

OKTABIO
Y

— Ὀκτάβιου, nom du potier Octavius. —

On connaît un grand nombre de lampes portant l'estampille latine OCTAVI, et trouvées en diverses localités (2), Augsbourg, Arles, Ratisbonne, etc.

(1) Léon Palustre, *Catalogue du Mus. de la Soc. Archéol. de Touraine*, n° 158. C'est sans doute par un excès de modestie que le savant et aimable Conservateur de cet établissement n'a point mis son nom sur le titre de son excellent livret; je n'éprouve aucun scrupule à le faire sortir de l'anonymat.

(2) Schuermans, *Sigles Figulins*, n° 3973.

Digitized by Google

On sait, du reste, que les potiers signaient souvent leurs ouvrages, simplement en y apposant leur nom gentilice patronal; telles sont les estampilles (1), ANNIVS, APRONIVS, ATILIVS, AVRELIVS, IVNIVS, IVLIVS, VALERIVS, etc.

§ XVIII. (*Fig.* 14.)

Une autre lampe en terre rougeâtre, provenant des environs de Naples, et conservée également à Tours (*Catal.*, n° 158), porte l'estampille

KЄλCЄI

— Κέλσει, nom du potier Celsus. — Comparez les estampilles de poteries gallo-romaines CELSI, OFCELSI, CELSIOF, L·C·CELSI·O, C·CELSIOFIC, données par le recueil de Schuermans (nos 1227-1232). On s'attendrait plutôt au génitif Κέλσου. Il est cependant facile de rendre compte de la forme insolite Κέλσει; c'est simplement la transcription grecque du génitif latin archaïque Celsei, dont on trouve de nombreux exemples analogues dans le tome I du *Corpus Inscriptionum Latinarum* : Alexandrei (n° 1034), Drutei (n° 1408), Marcei (n° 1013), Papei (n° 1344), Romanei (n° 200).

Les historiens et les monuments épigraphiques de l'Italie méridionale conservent souvent dans la transcription grecque des noms propres romains l'ancienne diphtongue *ei*, devenue plus tard *i* long; c'est ainsi que les formes *Deidi*, *Feleici*, qui se lisent sur des deniers frappés de 100 à 130 ans environ avant l'ère chrétienne, et auxquelles j'ajoute (2) *Preimus*,

(1) Schuermans, *Sigles Figulins*, n° 3973.

(2) *Corp. Inscr. Latin.*, t. I, nos 204 et 1075.

Digitized by Google

Peinarius, reparaissent dans Δείδιος (1), Πεινάριος (2), Πειναρία (3), Πρεῖμος (4), Πρειμιτειβε (5), Πρεισκεῖνος (6), Φηλειχίτα (7), Φηλείχλα (8), Φηλειχισσίμα (9).

Mais dans le mot Κέλσει il y a plus qu'une simple transcription phonique; on serait tenté d'y voir le phénomène très-rare du transport d'une désinence grammaticale dans une langue étrangère. J'aime mieux attribuer cette anomalie à une bizarre fantaisie d'un ouvrier romain qui, pour faire montre d'un certain degré d'instruction, se sera amusé à écrire son nom en caractères grecs, lettre pour lettre. Il ne faut pas oublier, du reste, que la population de l'Italie méridionale, composée d'éléments grecs et latins depuis longtemps en contact journalier et permanent, faisait indifféremment usage de l'un et de l'autre idiome, à tous les degrés de l'échelle sociale.

Une particularité intéressante à noter, c'est que notre *terra-cotta* signée Κέλσει a eu les honneurs de l'insertion dans le *Corpus Inscriptionum Graecarum*, où elle figure sous le n° 5623, avec cette mention : « *Messanae; in lucerna; edidit Avolio delle anticche fatture di argilla, Palerm.* 1829. *tab. II*, *n°* 11 (conf. p. 112). — ΚΕΛΣΕΙ — *Fortasse* Κέλσ(ου) ».

Cette lecture présente une légère variante avec celle de notre lampe, en ce que le *sigma* affecte la forme carrée Σ au

(1) Plutarq., *Sert.*, 3; *Caes.*, 56. — Appian., *Bell. civ.*, I, 40.
(2) Polyaen., 8, 21.
(3) *Corp. Insc. Graec.*, n° 2040.
(4) *Corp. Insc. Graec.*, n°s 3259 et 8491.
(5) *Ibid.*, n° 5722.
(6) *Ibid.*, n° 2966.
(7) *Ibid.*, n° 5634.
(8) *Ibid.*, n° 9834.
(9) *Ibid.*, n° 3272

Digitized by Google

lieu de la forme lunaire C, mais je suppose qu'il y a là simplement une faute de copie.

Si la lampe du Musée de Tours, provenant, dit-on, des environs de Naples, n'est pas un double sorti du même moule que celle de Messine, je la rapatrie à son lieu d'origine oublié, comme je l'ai fait, au § I de cette Notice, pour la bandelette d'or venue d'Ithaque à Rennes.

ROBERT MOWAT.

NOTA

La composition typographique de mon travail était terminée lorsque j'eus connaissance d'un article de la *Revue Archéologique* (t. XXV, 1873, p. 324), dans lequel M. A. Dumont signale, d'après M. Ceccaldi, deux nouvelles amphores rhodiennes *complètes*, ce qui élève à quatre le nombre total des vases de ce genre connus jusqu'à présent. Sur chacun de ces quatre vases, l'une des anses porte un nom propre seul, l'autre un nom éponymique précédé de Ἐπὶ, et suivi, dans trois cas, d'un nom de mois. Je suis donc fondé à présumer, avec encore plus de probabilité qu'auparavant, qu'il en était de même pour les deux amphores dont on ne possède plus que les timbres éponymiques à Saint-Malo et à Lyon; l'autre anse de chacune d'elles devait être estampillée d'un nom propre seul. M. le Directeur des Musées de Lyon, à qui je venais de communiquer ma conjecture sur la manière de lire le timbre de *Pratophanès*, mentionné à la fin du § II, a eu l'heureuse idée de m'en envoyer un estampage, pendant que, d'autre part, M. l'archiviste du Morbihan me faisait parvenir une belle empreinte sur cire du cachet conservé au musée de Vannes;

Digitized by Google

ces deux envois m'ont été adressés assez à temps pour que j'aie pu les utiliser au profit de ma planche de *fac-simile*. Que M. Martin-Daussigny et M. Rosenzweig me permettent de les remercier ici de leur bienveillance.

Avant de prendre congé de mon lecteur, je lui ferai part d'un dernier renseignement; la matière dont est formé le cachet de Vannes a été analysée et reconnue pour du schiste quartzeux (ampélite).

R. M.

Rennes. — Imp. Catel.

Digitized by Google

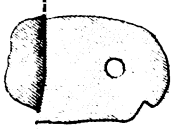

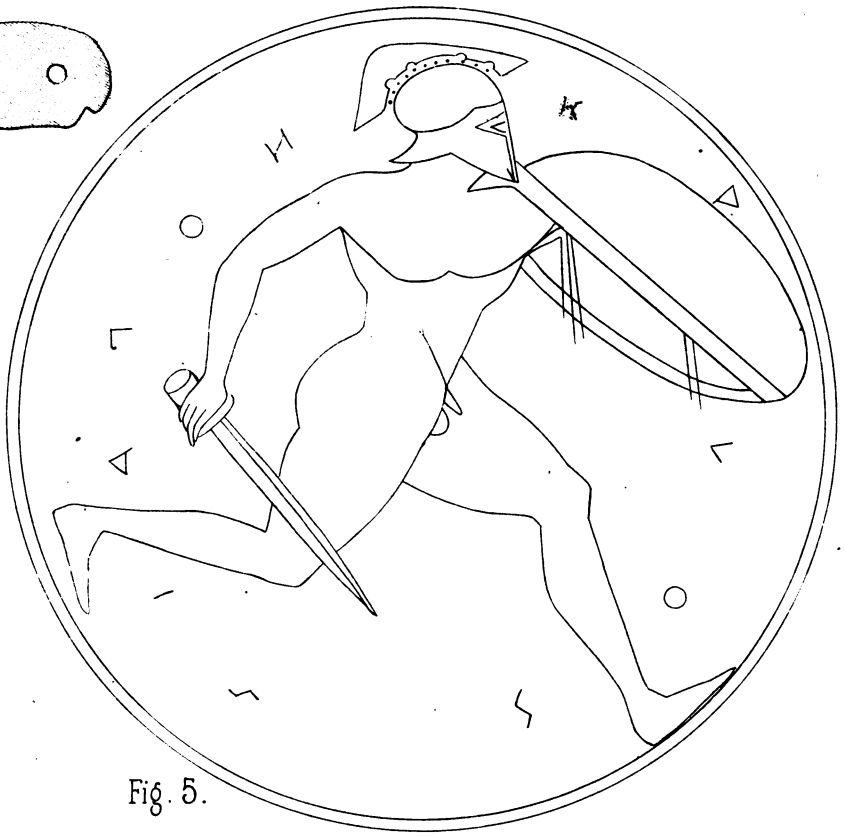

Fig. 5.

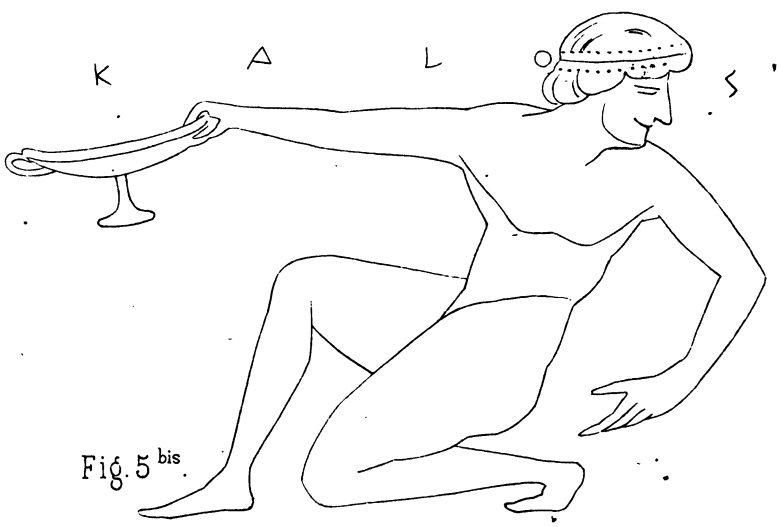

Fig. 5 bis.

R. Mow

Lith.ie Alph.et Le Roy Fils à Rennes

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google